

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU **11 septembre**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- Cession de matériel au profit de la SELARL ophtalmologie de Chénieux
- Vente de la parcelle E 1388 située sur la commune de pressignac au profit de l'entreprise Cellnex
- Mise en place d'un séjour aux paralympique à destination d'adultes en situation de handicap
- Autorisation de tournage et tarif de location de la piscine communautaire de Chasseneuil sur Bonneure
- Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – ENGAGEMENT des aides versées aux propriétaires

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Michèle TERRADE, Eric PINAUD, Jean Noël DUPRE, Jean Marie TRAPATEAU, Nathalie LANDREVIE, Benoit GAGNADOUR, Philippe BOUYAT Manuel DESVERGNE
Excusés : Sandrine PRECIGOUT, Michèle TERRADE

1. Cession de matériel ophtalmologique au profit de la SELARL Ophtalmologie de Chénieux

Del2024_123

En 2015, la Communauté de communes du Confolentais avait procédé à l'acquisition de matériel ophtalmologique, matériel mis à disposition par convention au profit du Centre Hospitalier de Confolens. La liste détaillée du matériel est annexée à la présente délibération.

Les consultations ophtalmologiques ont cessé à l'hôpital en juin 2024, le centre hospitalier a, par voie de conséquence, dénoncé la convention de mise à disposition à compter d'août 2024.

Cependant, la SELARL Ophtalmologie Chénieux, à Limoges, a formulé une proposition d'acquisition de ce matériel pour un montant de 18 000 euros, les frais de démontage et de transport étant à la charge de l'acquéreur.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette proposition d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la cession de matériel ophtalmologique (liste ci-annexée) au profit de la SELARL Ophtalmologie Chénieux au tarif de 18 000 euros et aux conditions décrites ci-avant ;

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Vente de la parcelle E 1388 située sur la commune de pressignac au profit de l'entreprise Cellnex
Del2024_124

Vu l'avis des Domaines daté du 25 juillet 2024,

La société Cellnex France est propriétaire de l'infrastructure de téléphonie mobile sise commune de Pressignac, parcelle cadastrée E 1388 d'une contenance de 150 m², parcelle propriété de la communauté de communes de Charente Limousine.

Cellnex souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Le prix de vente est établi à 12 000 euros net.

A noter que la société Cellnex prendra à sa charge la totalité des frais de transaction, tels que les émoluments du notaire et les droits d'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente au profit de la société Cellnex France, ou à toute entreprise portant le projet pour son compte, de la parcelle E 1388, commune de Pressignac, au prix de 12 000 euros, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.
- **CONSTATE** la recette au budget principal

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Mise en place d'un séjour aux jeux paralympique à destination d'adultes en situation de handicap
Del2024_125

La Communauté de communes a procédé à l'acquisition de places pour les jeux paralympiques.

Il s'agit d'une épreuve de para athlétisme le 04 septembre au Stade de France. Ce séjour est proposé dans la limite des places acquises par la Communauté de communes de Charente Limousine.

Afin de permettre l'inclusion du plus grand nombre à cet événement, il vous est proposé de mettre en place une excursion comprenant le transport et l'entrée au Stade de France, au prix de 10 euros par personne, (gratuite pour les encadrants), à destination des adultes en situation de handicap, hébergés en structures dédiées.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la mise en place d'un séjour pour les épreuves de para athlétisme, le 04 septembre au Stade De France, au tarif de 10 euros par personne,

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

4. Autorisation de tournage et tarif de location de la piscine communautaire de Chasseneuil sur Bonnierre

Del2024_126

La société Patafilms souhaite tourner des séquences de la série TV « Aspergirl » au sein de la piscine communautaire de Chasseneuil sur Bonnierre. Elle souhaite donc pouvoir louer l'équipement.

L'autorisation de tournage qui serait accordée impliquerait la fermeture de l'équipement, prévue pour une durée de 24 heures.

Il vous est proposé d'appliquer un tarif pour la location de cet équipement, d'un montant de 1400 euros, tarif destiné à couvrir les pertes d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le tournage de scènes de la série « Aspergirl » au sein de la piscine communautaire de Chasseneuil sur Bonnierre,

VALIDE le tarif de 1400 euros par journée,

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

5. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Del2024_127

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 13 dossiers suivants :

Nom du propriétaire	commune	type de travaux	montant subventionnable	aide anah	aide cccl
XXXXXXX	confolens	automie	11 753,55 €	8 227,49 €	800,00 €
XXXXXXX	PRESSIGNAC	prec. Énergétique	33 876,78 €	7719,907	2 000,00 €
XXXXXXX	CHERVE CHATELARD	prec. Énergétique	52 310,49 €	47 079,44 €	1 500,00 €
XXXXXXX	LESIGNAC DURAND	auonomie	17 924,30 €	12 547,01 €	800,00 €
XXXXXXX	SAINT QUENTIN SUR CHARENTE	autonomie	8 216,95 €	4 108,48 €	800,00 €
XXXXXXX	TERRES DE HAUTES CHARENTE	autonomie	7 750,13 €	5 425,09 €	800,00 €
XXXXXXx	SUAUX	prec. Énergétique	66 686,30 €	46 680,41 €	2 000,00 €
XXXXXXX	CONFOLENS	autonomie	6 466,94 €	4 526,86 €	800,00 €
XXXXXXX	BENEST		7 232,73 €	5 062,91 €	800,00 €
XXXXXXX	LES PINS	prec. Énergétique	43 871,51 €	30 710,06 €	2 000,00 €
XXXXXXX	TERRES DE HAUTES CHARENTE	autonomie	12 151,66 €	8 506,16 €	800,00 €
XXXXXXX	MONTEMBOEUF	prec. Énergétique	69 621,20 €	62 659,08 €	1 500,00 €
XXXXXXX	CHERVES CHATELARS	prec. Énergétique	54 734,73 €	49 261,26 €	1 500,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'engager la somme de 16 100 € comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--